

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur

02 MAI 2025

Greffe



25060532

le.

N° d'entreprise : 0810 248 621

Nom

(en entier) : **CLEANMANIA**

(en abrégé) :

Forme légale : **SC**

Adresse complète du siège : **Rue du Postil 26A à 5670 Fosse-La-Ville**

Objet de l'acte : Extrait du PV AGE du 25 mars 2025 - Décision relative à l'avantage patrimonial de la société coopérative

L'assemblée générale précise que les actionnaires de la société coopérative Cleanmania ne recherchent aucun bénéfice patrimonial au moins depuis la refonte des statuts suivant acte du 15 décembre 2023 devant Gauthier Vanderhaegen, notaire à Charleroi.

Cette décision est prise à l'unanimité.

Matthieu Viaene
Administrateur

Annexe : Copie du PV AGE du 25 mars 2025 - Décision relative à l'avantage patrimonial de la société coopérative

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/05/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).